

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_16-DE



(Finistère)

Landéda, le 13/11/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

RÉAMENAGEMENT DE LA VC3

RAPPORT N°16/19-08

I. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Suite à des demandes du maître d'ouvrage notamment par rapport à l'intégration des données du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales, le forfait définitif du marché de maîtrise d'œuvre confié au groupement Atelier de l'île – ARTELIA passe de 23 400 € HT à 24 900 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer l'avenant ci-dessus définis.

II. Autorisation de signer les marchés de travaux

Afin de pouvoir aménager la voie communale n°3, la Commune a également lancé une procédure adaptée pour les travaux :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Espaces verts

Trois entreprises ont répondu dans les délais au lot 1 et quatre entreprises au lot 2.

Au lot 1, des variantes exigées étaient prévues :

- 1- Enrobé Goasc sur trottoir hydrocapé sur la phase 1(mairie – école)
- 2- Caniveau pavé en lieu et place de bordure granit
- 3- Enrobé Goasc sur trottoir hydrocapé sur la phase 2 (école – Ar Poull Du)

Les critères sont le prix à 50%, la valeur technique à 30% et la valeur environnementale à 20%.

Après négociation, voici le tableau de classement des offres par lot :

Lot 1 :

Prix solution de base

Entreprise	Montant H.T (Tranche ferme)	Montant T.T.C (Tranche ferme)
COLAS	565 167,40	673 537,20
DAVID TP	527 304,44	626 748,05
EUROVIA	515 334,82	618 401,78

Prix variantes

Entreprise	Montant H.T variante exigée 1	Montant H.T variante exigée 2	Montant H.T variante exigée 3
COLAS	5 904,00	6 120,00	1 152,00
DAVID TP	6 557,20	2 118,15	1 257,60
EUROVIA	6 376,36	9 426,59	1 239,36

Analyse solution de base

Entreprise	Note critère prix sur 50	Note critère technique sur 30	Note critère environnemental sur 20	Note totale de l'entreprise
COLAS	45,59	30,00	15	90,59
DAVID TP	48,87	30,00	16,25	95,12
EUROVIA	50,00	30,00	18,75	98,75

Analyse solution de base + variante 1

Entreprise	Note critère prix sur 50	Note critère technique sur 30	Note critère environnemental sur 20	Note totale de l'entreprise
COLAS	45,68	30,00	15	90,68
DAVID TP	48,86	30,00	16,25	95,11
EUROVIA	50,00	30,00	18,75	98,75

Analyse solution de base + variantes 1 & 2

Entreprise	Note critère prix sur 50	Note critère technique sur 30	Note critère environnemental sur 20	Note totale de l'entreprise
COLAS	46,01	30,00	15	91,01
DAVID TP	49,55	30,00	16,25	95,80
EUROVIA	50,00	30,00	18,75	98,75

Analyse solution de base + variantes 1, 2 & 3

Entreprise	Note critère prix sur 50	Note critère technique sur 30	Note critère environnemental sur 20	Note totale de l'entreprise
COLAS	46,03	30,00	15	91,03
DAVID TP	49,55	30,00	16,25	95,80
EUROVIA	50,00	30,00	18,75	98,75

Lot 2 :

Entreprise	Montant H.T (Tranche ferme)	Note sur 50
PAYSAGES D'IROISE	113 140,30	50,00
MINOU PAYSAGES	120 520,95	46,93
JO SIMON	124 759,15	45,34
BELLOCQ PAYSAGES	130 174,10	44,07

Entreprise	Note critère prix sur 50	Note critère technique sur 30	Note critère environnemental sur 20	Note totale de l'entreprise
PAYSAGES D'IROISE	50	25,00	15	90,00
MINOU PAYSAGES	46,93	30,00	18,75	95,68
JO SIMON	45,34	30,00	18,75	94,09
BELLOCQ PAYSAGES	44,07	30,00	20	94,07

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer les marchés avec l'entreprise Eurovia pour le lot 1 pour un montant de 515 334,82 € HT pour la solution de base plus la variante 6 376,36 € HT soit un montant total 521 711,18 € HT et, l'entreprise MINOU PAYSAGES pour le lot 2 pour un montant de 120 520,95 € HT.



Nombre de membres	
en exercice	= 23
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal

N°16/19-08

Réunion du 25 novembre 2019

RÉAMENAGEMENT DE LA VC3

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POULLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Ronan CORBEL, Jean-Pierre GAILLARD, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Philippe MASQUELIER (procuration à Hervé LOUARN)
- Erwan GUIZIOU (procuration à David KERLAN)
- Cathy LARIDAN.

Alexandre TREGUER a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Commission des Finances,

VU le rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. Alexandre TREGUER, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer l'avenant de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif à 24 900 € HT avec le groupement Atelier de l'Île – ARTELIA.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer les marchés de travaux de réaménagement de la VC3 avec :

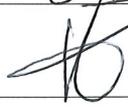
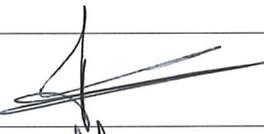
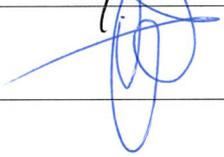
- l'entreprise EUROVIA pour le lot 1 pour un montant de base de 515 334,82 € HT et la variante 1 pour un montant de 6 376,36 € HT soit un montant total de 521 711,18 € HT,
- l'entreprise MINOU PAYSAGES pour le lot 2 pour un montant de 120 520,95 € HT.

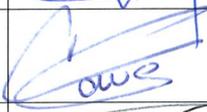
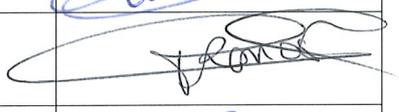
Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_16-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	Procuration.
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	Procuration 
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_16-DE